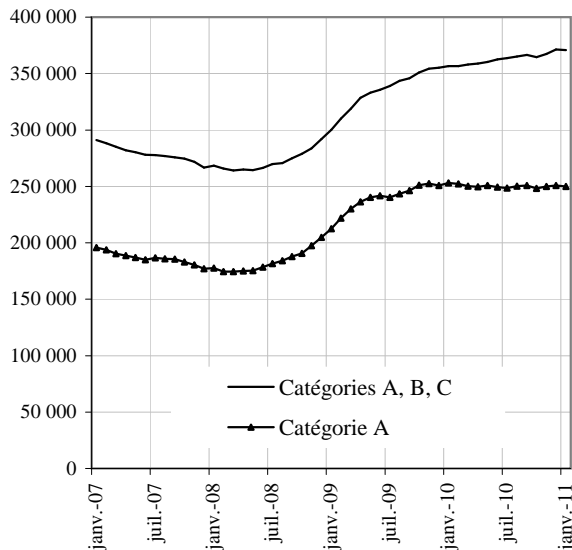


RÉGION RHÔNE-ALPES

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi, catégories A et A, B, C (données CVS)



Fin janvier 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi de catégorie A s'établit à 249 937 en région Rhône-Alpes. Ce nombre diminue de 0,4 % par rapport à la fin décembre 2010 (soit - 930). Sur un an, il est en baisse de 1,2 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A diminue de 0,7 % par rapport à la fin décembre 2010 (+ 1,4 % sur un an).

En région Rhône-Alpes, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C s'établit à 370 828 fin janvier 2011. Ce nombre diminue de 0,1 % (soit - 518) . Sur un an, il augmente de 4%.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C est stable par rapport à fin décembre 2010 (+ 4,4 % en un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données CVS	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Rhône-Alpes					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	252 955	250 867	249 937	-0,4%	-1,2%
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite) *	103 679	120 478	120 890	0,3%	16,6%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	356 634	371 345	370 828	-0,1%	4,0%
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) *	22 361	20 649	20 473	-0,8%	-8,4%
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi) *	29 195	37 219	36 928	-0,8%	26,5%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	408 190	429 212	428 229	-0,2%	4,9%

Pour mémoire :

France métropolitaine (CVS-CJO)	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 665,8	2 722,5	2 703,2	-0,7%	1,4%
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	1 208,0	1 323,0	1 342,0	1,4%	11,1%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	3 873,8	4 045,5	4 045,2	0,0%	4,4%
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	246,2	250,8	249,1	-0,7%	1,2%
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	290,2	349,9	350,4	0,1%	20,7%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	4 410,2	4 646,2	4 644,7	0,0%	5,3%

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte, DR Pôle emploi

* Avertissements : 1) Du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec prudence. 2) La mise à jour des coefficients de variation saisonnière a modifié légèrement le niveau de la DEFM CVS.

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi. La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009). L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 10 à 12.

1- DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, selon le département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en janvier 2011 par rapport à la fin décembre 2010 entre -0,8 % et 0,9 % : Ain (0%), Ardèche (0,9%), Drôme (0,9%), Isère (-0,7%), Loire (0,2%), Rhône (-0,8%), Savoie (-0,8%), Haute-Savoie (-0,8%).

S'agissant des catégories A,B,C, selon le département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en janvier 2011 par rapport à la fin décembre 2010 entre -0,5 % et 1 % : Ain (0%), Ardèche (1%), Drôme (0,6%), Isère (-0,5%), Loire (-0,1%), Rhône (-0,2%), Savoie (-0,4%), Haute-Savoie (-0,5%).

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Rhône-Alpes (catégorie A)

<i>Données CVS</i>	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ain	20 070	19 188	19 184	0,0%	-4,4%
Ardèche	13 048	13 115	13 232	0,9%	1,4%
Drôme	22 036	22 498	22 691	0,9%	3,0%
Isère	47 127	46 818	46 480	-0,7%	-1,4%
Loire	31 056	30 942	31 005	0,2%	-0,2%
Rhône	74 127	74 299	73 683	-0,8%	-0,6%
Savoie	16 107	16 109	15 980	-0,8%	-0,8%
Haute-Savoie	29 385	27 898	27 682	-0,8%	-5,8%
Rhône-Alpes	252 955	250 867	249 937	-0,4%	-1,2%

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte, DR Pôle emploi

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Rhône-Alpes (catégories A, B, C)

<i>Données CVS</i>	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ain	28 792	29 343	29 349	0,0%	1,9%
Ardèche	19 152	20 049	20 258	1,0%	5,8%
Drôme	32 381	34 397	34 595	0,6%	6,8%
Isère	66 708	69 044	68 675	-0,5%	2,9%
Loire	44 874	47 148	47 100	-0,1%	5,0%
Rhône	103 280	108 539	108 300	-0,2%	4,9%
Savoie	22 026	23 040	22 955	-0,4%	4,2%
Haute-Savoie	39 421	39 785	39 596	-0,5%	0,4%
Rhône-Alpes	356 634	371 345	370 828	-0,1%	4,0%

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte, DR Pôle emploi

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

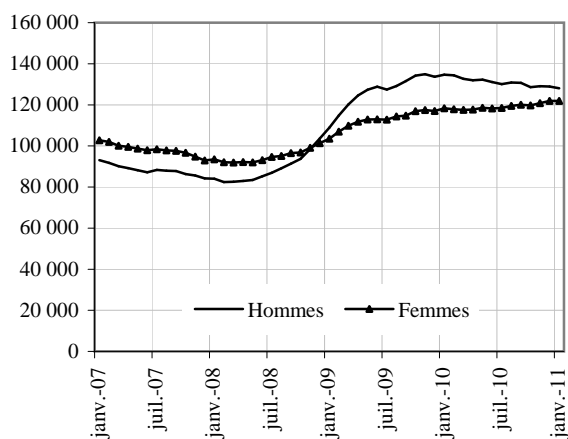
En région Rhône-Alpes, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue en janvier 2011 de 0,7 % pour les hommes (- 4,9 % sur un an) et reste stable pour les femmes (+ 3 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans diminue de 1,1 % en janvier (- 9,5 % sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans est stable (- 2,3 % sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus diminue de 0,9 % (+ 11,8 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégorie A)

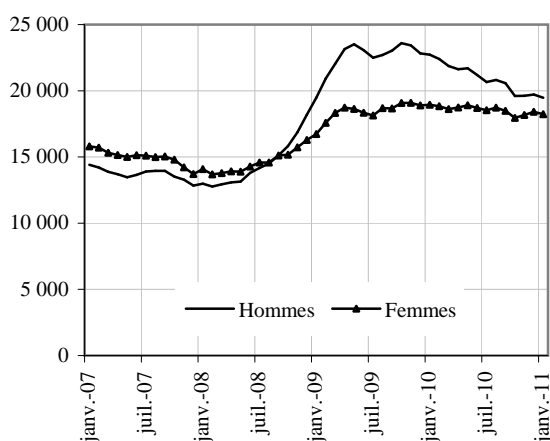
<i>Données CVS</i>	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Rhône-Alpes					
Hommes	134 663	128 951	128 055	-0,7%	-4,9%
Femmes	118 292	121 916	121 882	0,0%	3,0%
Moins de 25 ans	41 667	38 126	37 707	-1,1%	-9,5%
Entre 25 et 49 ans	169 475	165 568	165 503	0,0%	-2,3%
50 ans et plus	41 813	47 174	46 728	-0,9%	11,8%
Hommes de moins de 25 ans	22 724	19 720	19 481	-1,2%	-14,3%
Hommes de 25 à 49 ans	89 643	84 618	84 218	-0,5%	-6,1%
Hommes de 50 ans et plus	22 296	24 614	24 356	-1,0%	9,2%
Femmes de moins de 25 ans	18 944	18 406	18 226	-1,0%	-3,8%
Femmes de 25 à 49 ans	79 832	80 950	81 285	0,4%	1,8%
Femmes de 50 ans et plus	19 517	22 560	22 371	-0,8%	14,6%
Ensemble de la catégorie A	252 955	250 867	249 937	-0,4%	-1,2%

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte, DR Pôle emploi

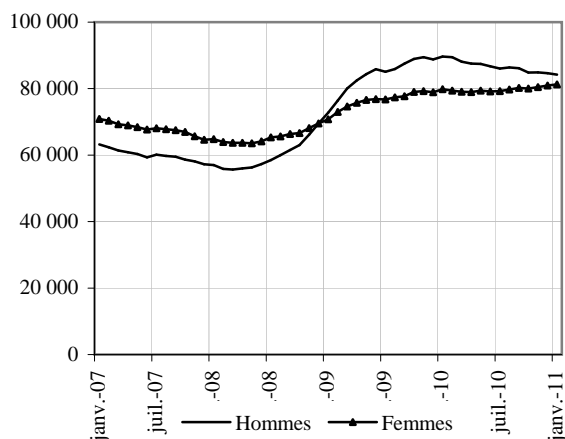
Par sexe (cvs)



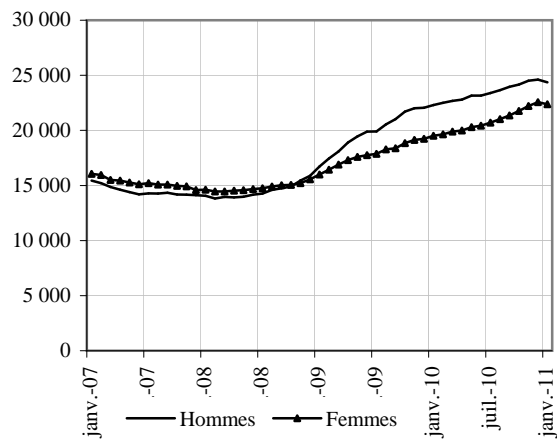
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégories A, B, C

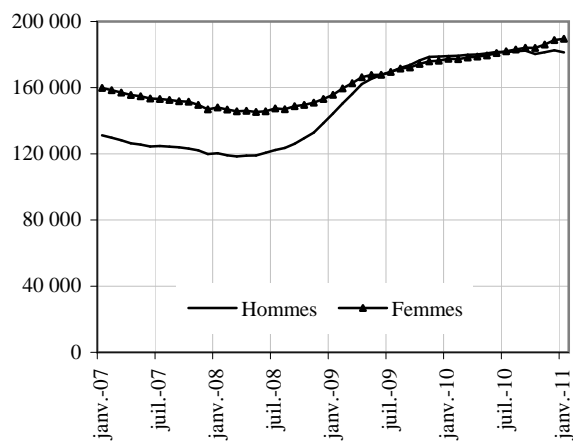
En région Rhône-Alpes, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C diminue en janvier 2011 de 0,7 % pour les hommes (+ 1,2 % sur un an) et augmente de 0,4 % pour les femmes (+ 6,8 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C de moins de 25 ans diminue de 0,8 % en janvier (- 4,9 % sur un an). Le nombre de ceux de 25 à 49 ans est stable (+ 3,6 % sur un an) et celui de 50 ans et plus diminue de 0,1 % (+ 14,3 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A,B, C)

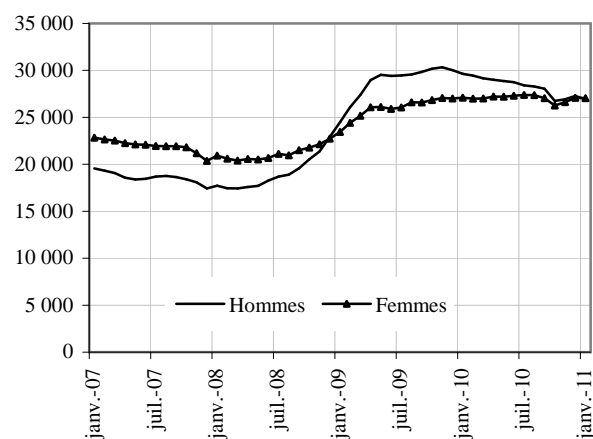
<i>Données CVS</i>	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Rhône-Alpes					
Hommes	179 134	182 611	181 290	-0,7%	1,2%
Femmes	177 501	188 734	189 538	0,4%	6,8%
Moins de 25 ans	56 723	54 365	53 957	-0,8%	-4,9%
Entre 25 et 49 ans	241 004	249 597	249 564	0,0%	3,6%
50 ans et plus	58 907	67 383	67 306	-0,1%	14,3%
Hommes de moins de 25 ans	29 635	27 287	26 918	-1,4%	-9,2%
Hommes de 25 à 49 ans	121 378	123 281	122 402	-0,7%	0,8%
Hommes de 50 ans et plus	28 120	32 044	31 970	-0,2%	13,7%
Femmes de moins de 25 ans	27 088	27 078	27 039	-0,1%	-0,2%
Femmes de 25 à 49 ans	119 626	126 316	127 163	0,7%	6,3%
Femmes de 50 ans et plus	30 786	35 340	35 336	0,0%	14,8%
Ensemble des catégories A, B, C	356 634	371 345	370 828	-0,1%	4,0%

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte, DR Pôle emploi

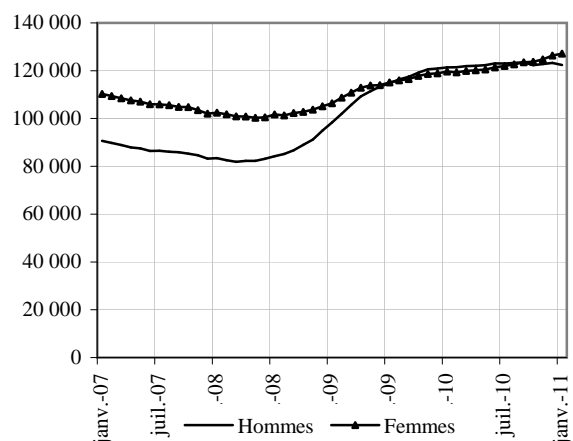
Par sexe (cvs)



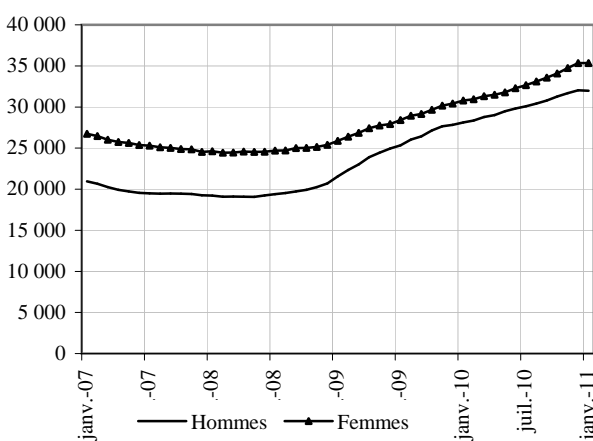
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

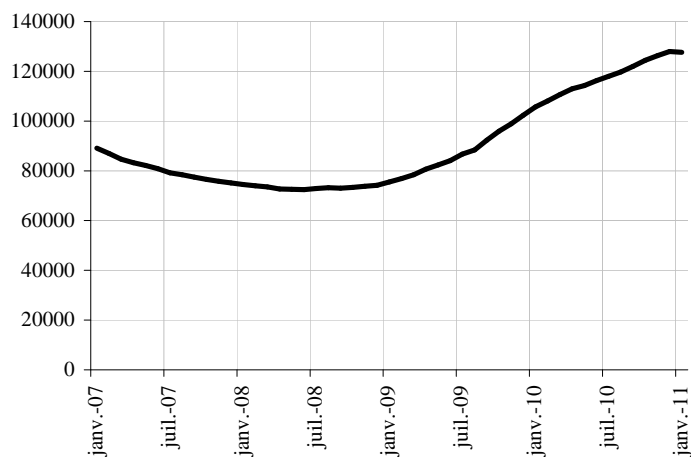
En région Rhône-Alpes, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C depuis un an ou plus augmente de 20,8 % sur un an. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an diminue de 3,1 % sur un an.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A, B, C)

<i>Données CVS</i>	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Rhône-Alpes					
Moins de 1 an	250 929	243 387	243 186	-0,1%	-3,1%
Un an ou plus	105 705	127 958	127 641	-0,2%	20,8%
Ensemble des catégories A, B, C	356 634	371 345	370 828	-0,1%	4,0%
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	29,6	34,5	34,4		
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	33,7	37,7	37,6		

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte, DR Pôle emploi

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (données CVS)



4 - FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES PAR MOTIF

En Rhône-Alpes, les entrées à Pôle Emploi en catégories A,B,C augmentent de 6,0 % au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents. Sur cette période, tous les motifs d'inscription sont en augmentation : les fins de contrats à durée déterminée (+ 6,7 %), les fins de mission d'intérim (+ 7,0 %), les licenciements économiques (+ 5,7 %), les autres licenciements (+ 2,5 %), les démissions (+ 5,7 %), les premières entrées (+ 14,9 %), les reprises d'activité (+ 3,5 %) et les autres cas (+ 5,7 %).

Les sorties de catégories A,B,C augmentent de 2,7 % au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents. Cette hausse provient des entrées en stage (+ 3,4 %), des arrêts de recherche d'emploi (+ 7,4 %), des cessations d'inscriptions pour défaut d'actualisation (+ 3,2 %) et des autres cas (+ 21,6 %). Les deux autres motifs de sortie sont en diminution : les reprises d'emploi déclarées (- 5,6 %) et les radiations administratives (- 0,6 %).

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants (1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Rhône-Alpes						
Fins de contrat à durée déterminée	12 727	13 929	13 710	28,1%	6,7%	5,5%
Fins de mission d'intérim	3 620	3 809	3 787	7,8%	7,0%	2,0%
Licenciements économiques (3)	1 557	1 653	1 457	3,0%	5,7%	-24,6%
Autres licenciements	4 077	3 993	4 113	8,4%	2,5%	-6,5%
Démissions	1 606	1 589	1 648	3,4%	5,7%	-1,6%
Premières entrées	2 616	2 327	2 466	5,1%	14,9%	-11,9%
Reprises d'activité	3 093	3 138	3 108	6,4%	3,5%	-3,0%
Autres cas	18 209	18 693	18 430	37,8%	5,7%	0,7%
Ensemble	47 505	49 129	48 720	100,0%	6,0%	-0,6%

Pour mémoire :

France métropolitaine (CVS-CJO)	505,1	486,2	492,2		2,3%	-2,4%	en milliers
--	--------------	--------------	--------------	--	-------------	--------------	-------------

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Directe, DR Pôle emploi

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants (1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Rhône-Alpes						
Reprises d'emploi déclarées	11 572	11 982	11 602	25,1%	-5,6%	-8,9%
Entrées en stage	2 052	2 038	2 250	4,9%	3,4%	4,3%
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite) :	3 946	4 258	4 091	8,8%	7,4%	-0,1%
- dont dispenses de recherche d'emploi (DRE)	548	622	345	0,7%	-1,4%	-29,1%
- dont maladies	2 084	2 181	2 191	4,7%	9,6%	8,3%
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	18 803	18 449	19 176	41,4%	3,2%	0,8%
Radiations administratives	2 654	3 764	3 533	7,6%	-0,6%	11,5%
Autres cas	5 770	5 441	5 614	12,1%	21,6%	-7,4%
Ensemble	44 798	45 933	46 266	100,0%	2,7%	-2,1%

Pour mémoire :

France métropolitaine (CVS-CJO)	475,2	459,3	492,3		0,5%	-1,1%	en milliers
--	--------------	--------------	--------------	--	-------------	--------------	-------------

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Directe, DR Pôle emploi

- (1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents
(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente
(3) : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRP et de CTP.

5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

Dans la région Rhône-Alpes, en janvier 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au revenu de solidarité active (RSA) est de 37 552 (soit 14,5 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

En janvier 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A,B,C et ayant un droit payable au revenu de solidarité active (RSA) est de 47 187 (soit 12,5 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A,B,C données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 6 212 en janvier 2011 (soit 12,3 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 5 574 en janvier 2011 (soit 12,3 % des entrées en catégories A, B, C).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	Novembre 2010	Décembre 2010	Janvier 2011
Rhône-Alpes			
Catégorie A	36 322	34 830	37 552
Catégorie B	5 526	5 384	5 634
Catégorie C	4 196	4 180	4 001
Catégories A, B, C	46 044	44 394	47 187
Catégorie D	655	622	719
Catégorie E	3 302	2 989	3 030
Catégories A, B, C, D, E	50 001	48 005	50 936
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A (%)	14,1	14,0	14,5
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (%)	12,2	11,9	12,5
<i>Pour mémoire :</i>			
France métropolitaine			
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	17,3	17,2	17,5
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	14,6	14,4	14,9

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA*)

<i>Données brutes</i>	Novembre 2010	Décembre 2010	Janvier 2011
Rhône-Alpes			
Demandeurs d'emploi en catégorie A	36 322	34 830	37 552
RSA socle seul	26 460	25 713	27 504
RSA socle et activité	4 228	4 179	4 618
RSA activité seul	5 634	4 938	5 430
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	46 044	44 394	47 187
RSA socle seul	29 246	28 432	29 952
RSA socle et activité	6 865	6 910	7 407
RSA activité seul	9 933	9 052	9 828

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

* cf. encadré 1 pour une définition des composantes

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

<i>Données brutes</i>	Novembre 2010	Décembre 2010	Janvier 2011
Rhône-Alpes			
Entrées			
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	6 086	4 957	6 212
Part dans l'ensemble des entrées (%)	12,5	11,5	12,3
Sorties			
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	5 855	5 142	5 574
Part dans l'ensemble des sorties (%)	12,4	10,8	12,3

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

Avertissement

Sont repérés ici les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Le nombre de ces bénéficiaires n'est pas directement comparable à celui des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts. En effet, ce dernier recouvre également des personnes dont le droit est suspendu. L'information sur le nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA n'est disponible que depuis juillet 2010.

Cf. encadré 1 « sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent en Rhône-Alpes de 4,3 % au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents (+ 8,2 % au regard des mêmes trois mois de l'année précédente).

Les offres d'emplois durables (six mois ou plus) augmentent de 1,6 % tandis que les offres d'emplois non durables (moins de 6 mois) diminuent de 8,3 % (respectivement + 3,1 % et + 12,3 % par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente).

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données cvs</i>	Janvier 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Variation trimestrielle sur trois mois glissants (1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Rhône-Alpes					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	11 887	12 046	13 782	1,6%	3,1%
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	14 773	16 277	18 489	-8,3%	12,3%
Ensemble	26 660	28 323	32 271	-4,3%	8,2%
Pour mémoire :					
France métropolitaine (CVS-CJO)					en milliers
- Emplois durables (6 mois ou plus)	114,5	103,6	116,8	-1,2%	-3,0%
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	145	152	163,8	-1,3%	8,1%
Ensemble	259,5	255,6	280,6	-1,3%	3,3%

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte, DR Pôle emploi

(1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents

(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

Encadré 1 - Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et juin 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (notamment pour non respect des devoirs qui leur incombent, non renouvellement de déclaration trimestrielle de ressources, dépassement du seuil de ressources, ou parce que la demande est en cours de traitement). Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. Les données relatives aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA ne seront plus publiées à partir de janvier 2011.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf.

